

# Mettre en œuvre un feu d'artifice dans les conditions de sécurité réglementaires

RS7429 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 133                        |
| Formacode(s)          | 45034                      |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 27/11/2025                 |
| Date d'échéance       | 27/11/2030                 |

## Certificateur(s)

ARTPYRO FORMATION · SIRET : 97963431800013

ARTPYRO FORMATION · SIRET : 97963431800021

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux professionnels, techniciens et organisateurs, de l'évènementiel souhaitant utiliser des artifices dans le cadre de spectacles, manifestations, événements privés ou publics. La certification valide les nouvelles compétences acquises dans la préparation, la mise en place et le tir d'un feu d'artifice dans le respect des règles de sécurité et de réglementation en vigueur.

La certification est soumise à la réglementation d'activité portant sur l'obtention d'un certificat de qualification et d'agrément préfectoral (valable 5 ans).

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Organiser les conditions de préparation, d'acheminement et d'installation d'un feu d'artifice, en prenant en compte l'ensemble des obligations sécuritaires et légales liées, pour assurer une mise en œuvre réglementaire et sécurisée.

Analyser les besoins et les exigences du commanditaire, en tenant compte de l'environnement de la zone de tir souhaitée et de l'accessibilité du public, tout en faisant preuve de fermeté si certaines demandes sont jugées dangereuses ou irréalisables, et en proposant des alt afin de déterminer les produits pyrotechniques utilisables répondant à la demande et aux réglementations de sécurité.

Préparer le montage du feu d'artifice en installant les batteries de mortiers, batteries, chandelles et packs « prêt à tirer », de façon adaptée à leurs caractéristiques et leurs règles d'utilisations (branchements...) et en mettant en place des moyens de sécurité et de lutte contre les incendies (barrières, délimitation de zone de tir, panneaux, point d'accueil des secours ...), tout en privilégiant les pratiques écoresponsables, afin d'assurer la sécurité du public dans le respect des réglementations de l'activité.

Exécuter le feu d'artifice dans des conditions optimales de sécurité, en adaptant celles-ci en fonction des conditions météorologiques (vent, pluie, orage), tout en assurant un contrôle permanent de la zone de tir et du périmètre de sécurité, afin de proposer un spectacle pyrotechnique harmonieux respectant les demandes du commanditaire et les obligations en vigueur.

Nettoyer et vérifier la zone de tir en collectant les déchets de toutes tailles, en traitant les artifices inutilisés ou défectueux selon les instructions du fournisseur afin de remettre dans les conditions initiales l'état du site utilisé.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La certification est soumise à la réglementation d'activité portant sur l'obtention d'un certificat de qualification et

d'agrément préfectoral (valable 2 à 5 ans, selon les niveaux).

La réglementation définit les conditions d'utilisation des pièces d'artifices les plus dangereuses de des catégories 4 et T2, mais également de certains artifices de divertissement pouvant être lancés par un mortier (catégories 2 et 3).

(Articles R. 557-6-1

et R. 557-6-3

du code de l'environnement)

Les catégories des articles pyrotechniques destinés au théâtre sont les suivantes:

- Catégorie T1 : articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène qui présentent un risque faible ;
- Catégorie T2 : articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène, uniquement par des personnes ayant des connaissances particulières.

Un certificat de qualification composé de deux niveaux 1 et 2 et qui vaut reconnaissance des connaissances particulières pour la manipulation des articles C4 et T2 doit être obtenu en préfecture sous certaines conditions.

Depuis la publication du décret n° 2019-1406 du 18 décembre 2019 modifiant le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre, l'obtention d'un agrément préfectoral est obligatoire :

- pour l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices des catégories 2 et 3 conçus pour être lancés par un mortier.
- pour l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices des catégories 4 et T2, en plus du certificat de qualification.

L'agrément est délivré après enquête administrative prévue aux articles L. 114-1 et R. 114-5 du code de la sécurité intérieure.

L'obtention de la présente certification ne permet pas à elle seule une dispense des conditions d'obtention du certificat de qualification C4T2 et de l'agrément délivrés par la préfecture.

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Détenir une autorisation préalable à la formation d'artificier, délivrée par la Préfecture.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un représentant de l'organisme certificateur

Deux professionnels extérieurs au certificateur dont la qualité est en lien avec la certification visée (dont le président du jury)

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 27/11/2025 |
| Durée de l'enregistrement            | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 27/11/2030 |
| Date de dernière délivrance possible | 26/05/2031 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2025  | 93        | —        | —                | —            |
| 2024  | 80        | —        | —                | —            |

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RS6309

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

ART PYRO - Formation Artificier F4 T2 N1 et N2

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7429/>

## Où se former

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Formations référencées | 1       |
| Organismes             | 1       |
| Régions couvertes      | 1       |
| Prix indicatif         | 1 650 € |
| Durée                  | 40 h    |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 43                |
| Parcours menés à terme | 32                |
| Taux d'achèvement      | 74 %              |
| Période                | 05/2026 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 58                |
| Montant total engagé        | 94 300 €          |
| Coût moyen par dossier      | 1 626 €           |
| Durée moyenne               | 40 h              |
| Période                     | 04/2026 – 09/2026 |
| France compétences          | 90 %              |
| Reste à charge titulaire    | 9 %               |
| Compte d'engagement citoyen | 1 %               |
| OPCO                        | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.